



Communauté de Communes du
Secteur d'Ilfurth

RAPPORT ANNUEL

2013

SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU
SERVICE PUBLIC DE
COLLECTE ET DE
TRAITEMENT DES
ORDURES
MENAGERES



A. LES INDICATEURS TECHNIQUES

A.1. Le Territoire desservi

La Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH est composée de 10 communes pour une population totale en 2013 de 10 307 habitants (populations légales 2011 des communes entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2014), selon détail ci-dessous.



COMMUNES	POPULATION 2012	POPULATION 2013	Nombre de foyers		
			2011	2012	2013
FROENINGEN	660	692	280	310	323
HEIDWILLER	644	640	255	250	260
HOCHSTATT	2 207	2 171	862	863	938
ILLFURTH	2 470	2 512	1 027	1040	1150
LUEMSCHWILLER	704	701	289	300	310
SAINT-BERNARD	490	511	192	208	200
SPECHBACH LE BAS	756	751	280	277	282
SPECHBACH LE HAUT	667	681	254	258	270
TAGOLSHEIM	695	703	305	306	315
WALHEIM	928	945	390	400	400
TOTAL	10 221	10 307	4 134	4 212	4 448

A.2. La Collecte

A.2.1. Collecte des déchets ménagers

A.2.1.1. Ordures ménagères – Emballages – Journaux et magazines

Les ordures ménagères sont collectées toutes les 2 semaines en porte à porte dans des sacs rouges disponibles à la CCSI ou dans les différentes mairies.

Les déchets recyclables (emballages ménagers : flacons plastiques, cartons, journaux et prospectus, emballages métalliques) sont également collectés toutes les 2 semaines en porte à porte, dans des sacs jaunes fournis par la CCSI et dans les différentes mairies.

Les collectes sont réalisées selon la répartition suivante :

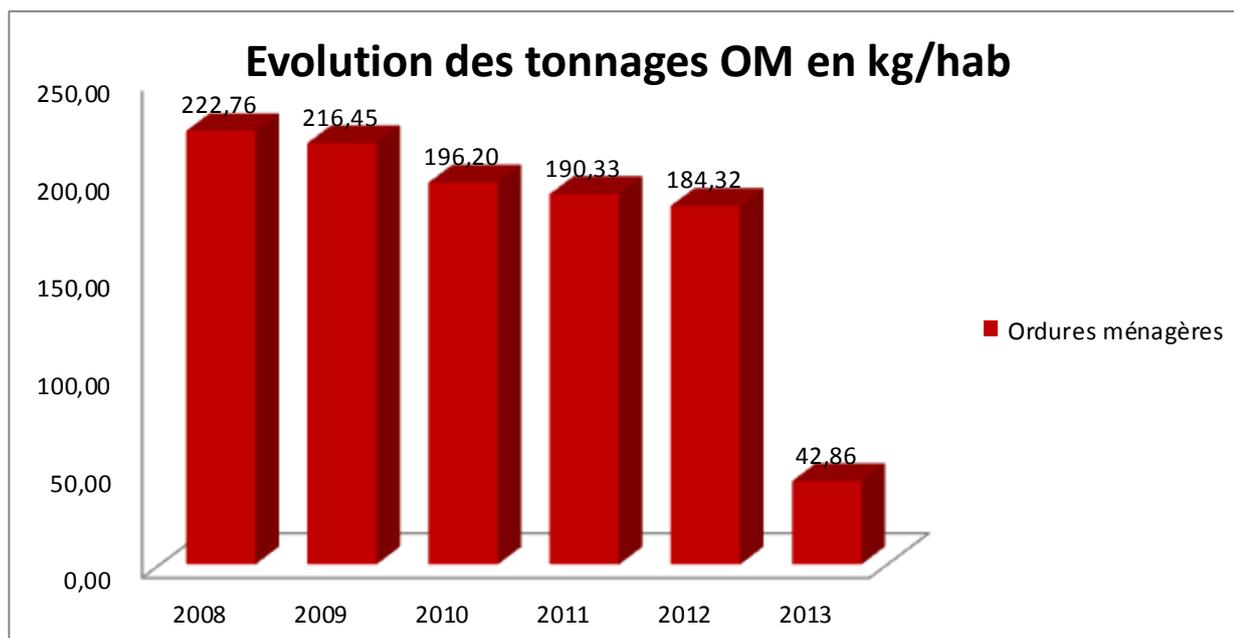
Jour de collecte	Communes	
	Semaine paire	Semaine impaire
LUNDI	ILLFURTH TAGOLSHEIM HEIDWILLER	ILLFURTH TAGOLSHEIM HEIDWILLER
MARDI	SPECHBACH-LE-BAS SPECHBACH-LE-HAUT	SPECHBACH-LE-BAS SPECHBACH-LE-HAUT
MERCREDI	LUEMSCHWILLER	LUEMSCHWILLER
JEUDI	FROENINGEN SAINT BERNARD	FROENINGEN SAINT BERNARD
VENREDI	HOCHSTATT WALHEIM	HOCHSTATT WALHEIM

- En rouge la collecte des OMR
- En jaune la collecte des déchets recyclables

Les tonnages annuels collectés sont les suivants :

A.2.1.1.a Ordures Ménagères

Ordures ménagères	2009	2010	2011	2012	2013
Quantité (t)	2142.00	1941.64	1908.80	1883.98	441.80
Ratio (kg/hab/an)	216.45	196.20	190.33	184.32	42.86
	pour 9 896 hab.		pour 10 029 hab.		Pour 10221 hab.
					Pour 10 307 hab.

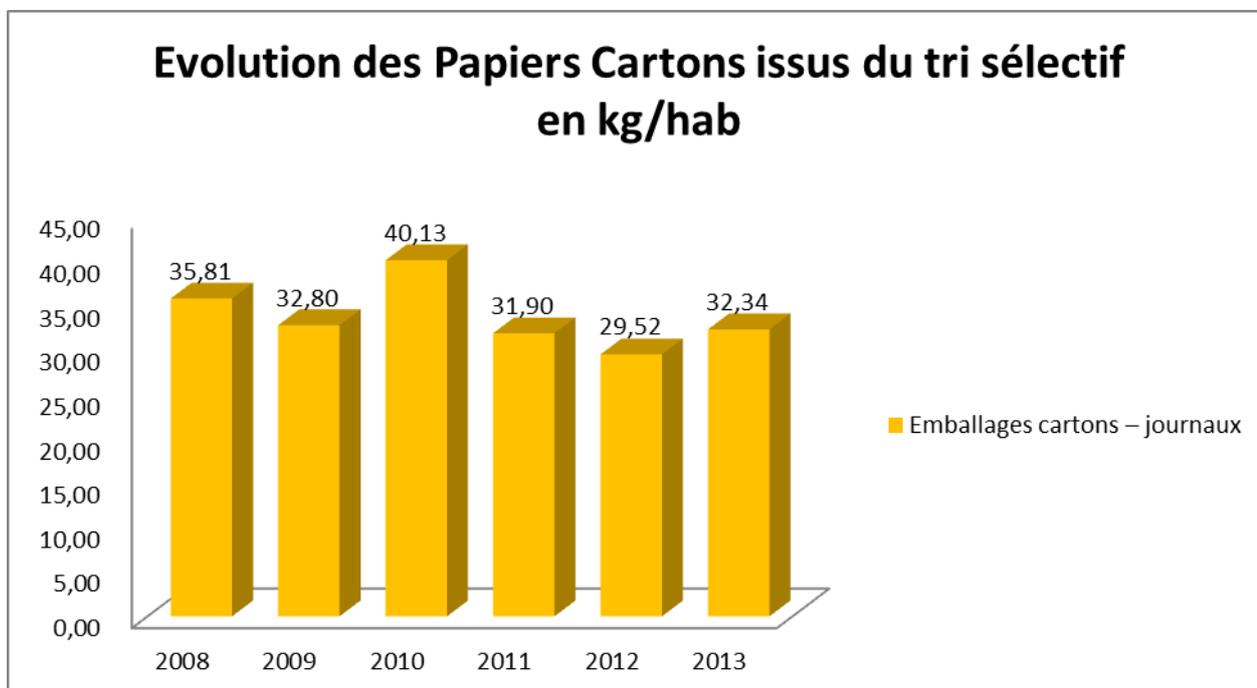


A.2.1.1.b Corps plats (papiers-cartons)

Emballages cartons – journaux	2009	2010	2011	2012	2013
Quantité (t)	324.63	397.11	319.90*	301.78*	333.36*
Ratio (kg/hab/an)	32.80	40.13	31.90	29.52	32.34
	pour 9 896 hab.		pour 10 029 hab.		Pour 10 307 hab.

* tonnages expédiés vers les filières de valorisation issus des caractérisations de la CCSI, contrairement aux années précédentes, présentant les tonnages bruts collectés.

Tonnage d'E.M.R. (Emballages Ménagers Recyclables) et d'ELA (Emballages Liquide Alimentaire) soutenus par Eco-Emballages	163.59
--	--------

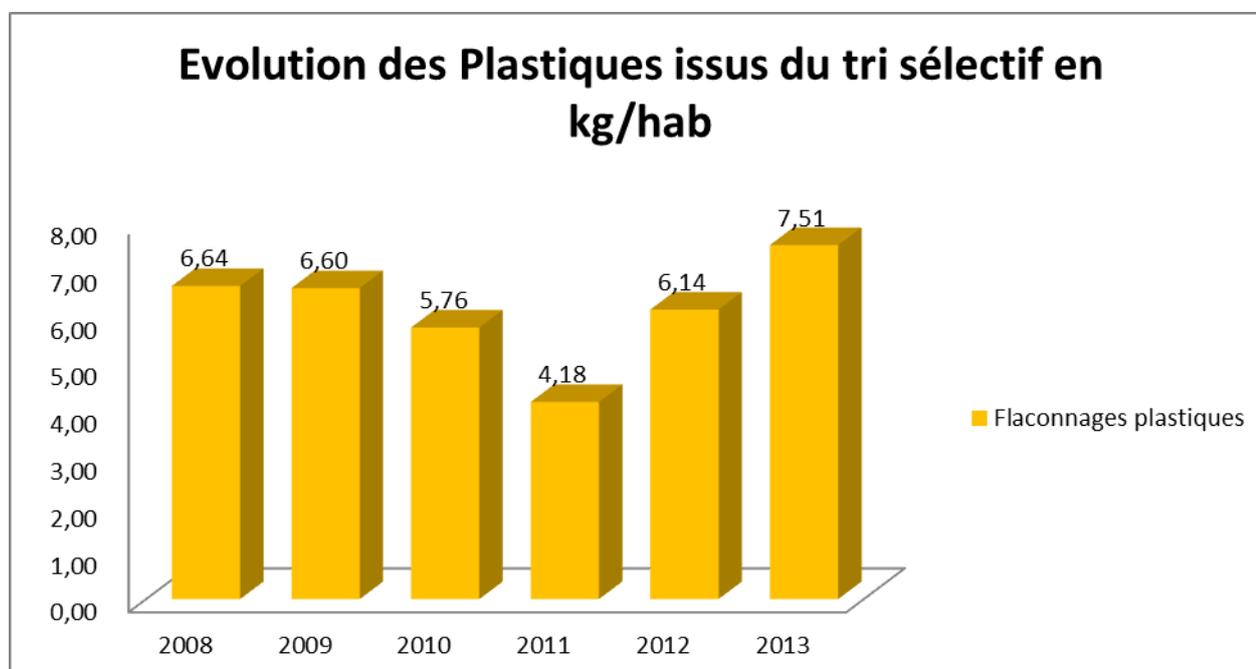


A.2.1.1.c Corps Creux (flaconnages plastiques et métalliques)

Flaconnages plastiques	2009	2010	2011	2012	2013
Quantité (t)	65.28	57.00	41.92*	62.78*	77.78*
Ratio (kg/hab/an)	6.60	5.76	4.18	6.14	7.51
	pour 9 896 hab.		pour 10 029 hab.		Pour 10221 hab.
					Pour 10307 hab.

* tonnages expédiés vers les filières de valorisation issus des caractérisations de la CCSI, contrairement aux années précédentes, présentant les tonnages bruts collectés.

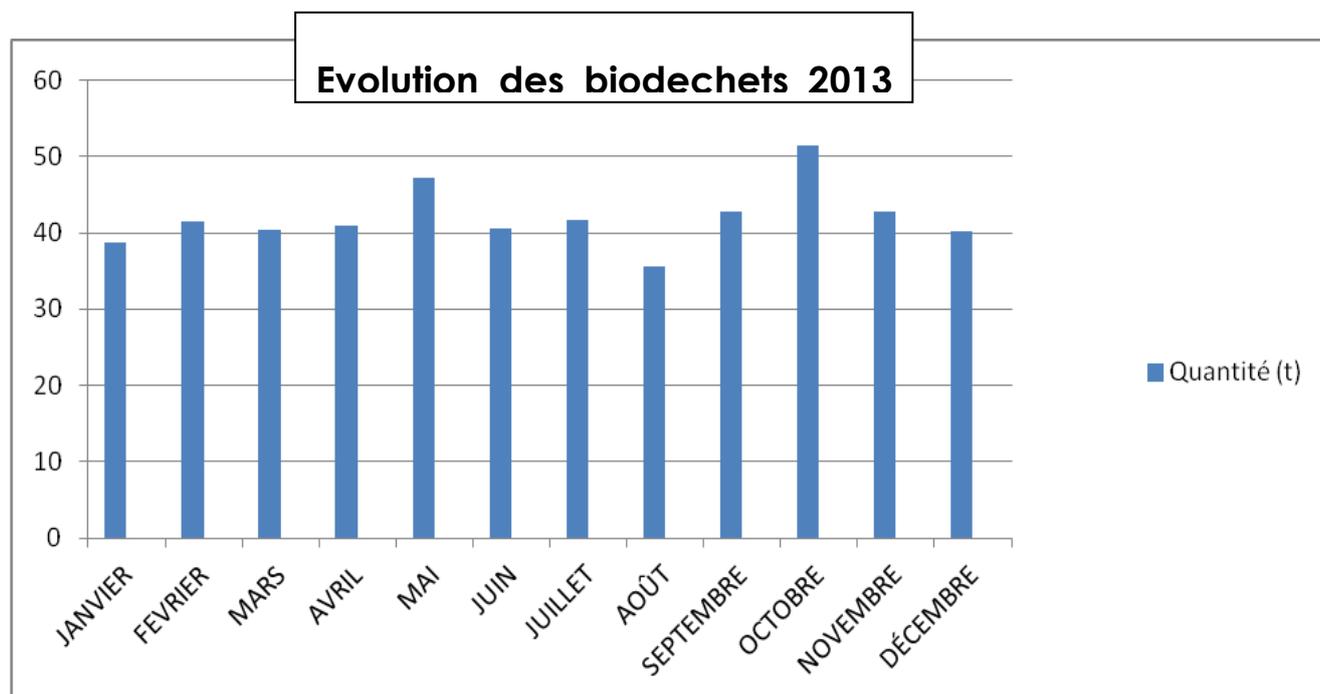
Tonnage de flacons plastiques et emballages métalliques livrés et soutenus par Eco-Emballages	63.42
---	-------



A.2.1.2. Collecte des biodéchets

Les biodéchets sont collectés 1 fois par semaine dans un conteneur sur roues de 80 L mis à disposition par la CCSI. Les biodéchets doivent obligatoirement y être déposés dans les sacs biodégradables de 10 L mis à disposition dans les mairies et à la CCSI.

Pour l'année 2013, **505,28 tonnes** de biodéchets ont été collectés. Soit une moyenne de 49,02 kg/hab/an.



Les collectes sont réalisées selon la répartition suivante :

Jour de collecte	Communes
LUNDI	/
MARDI	HOCHSTATT FRONINGEN
MERCREDI	ILLFURTH HEIDWILLER
JEUDI	WALHEIM LUEMSCHWILLER TAGOLSHEIM
VENDREDI	SAINT BERNARD SPECHBACH LE HAUT SPECHBACH LE BAS

A.2.1.3. Collecte sélective du verre

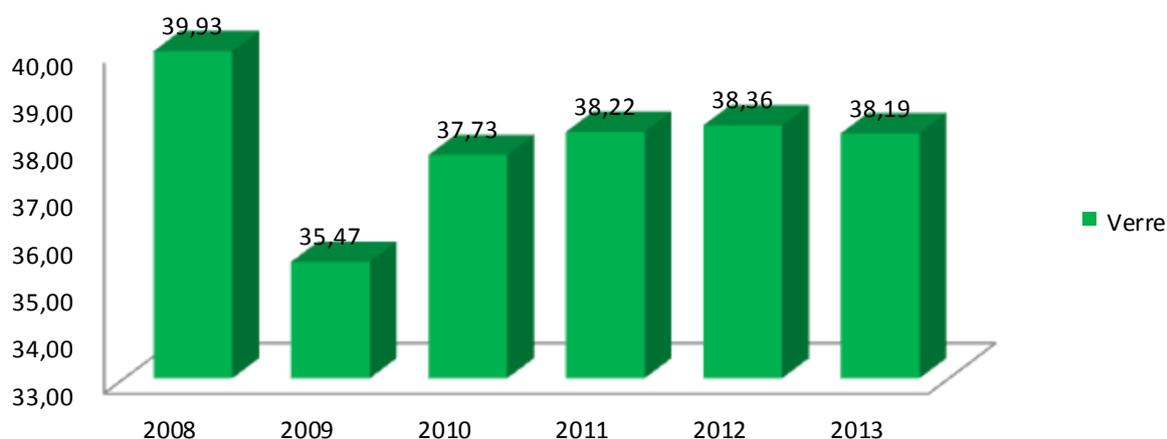
Chaque commune de la Communauté de Communes dispose de conteneurs pour la collecte du verre par apport volontaire. C'est ainsi que 16 conteneurs à verre sont mis à la disposition du public dans les communes, auxquels s'ajoutent 3 conteneurs à la déchetterie à ILLFURTH, soit en tout 19 conteneurs sur le territoire de la Communauté de Communes.

Verre	2009	2010	2011	2012	2013
Quantité (t)	351.00	373.39	383.33	392.09	393.69
Ratio (kg/hab/an)	35.47	37.73	38.22	38.36	38.19
	pour 9 896 hab.		pour 10 029 hab.		Pour 10221 hab.
					Pour 10 307 hab.

Tonnage de "verre mélangé" livré et soutenu par Eco-Emballages

395.04

Evolution du verre en apport volontaire en kg/hab



A.2.1.4. Collecte des encombrants

Les encombrants sont collectés par apport volontaire à la déchetterie d'ILLFURTH.

Voir A.1.1.5.

A.2.1.5. Déchetterie

La Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH dispose d'une déchetterie située sur la commune d'ILLFURTH. Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

- **pour les particuliers uniquement :**

Lundi	-	14 h / 17 h
Mercredi	9 h / 12 h	14 h / 17 h
Vendredi	-	14 h / 17 h
Samedi	9 h / 17 h (en continu)	

- **pour les artisans et commerçants uniquement :**

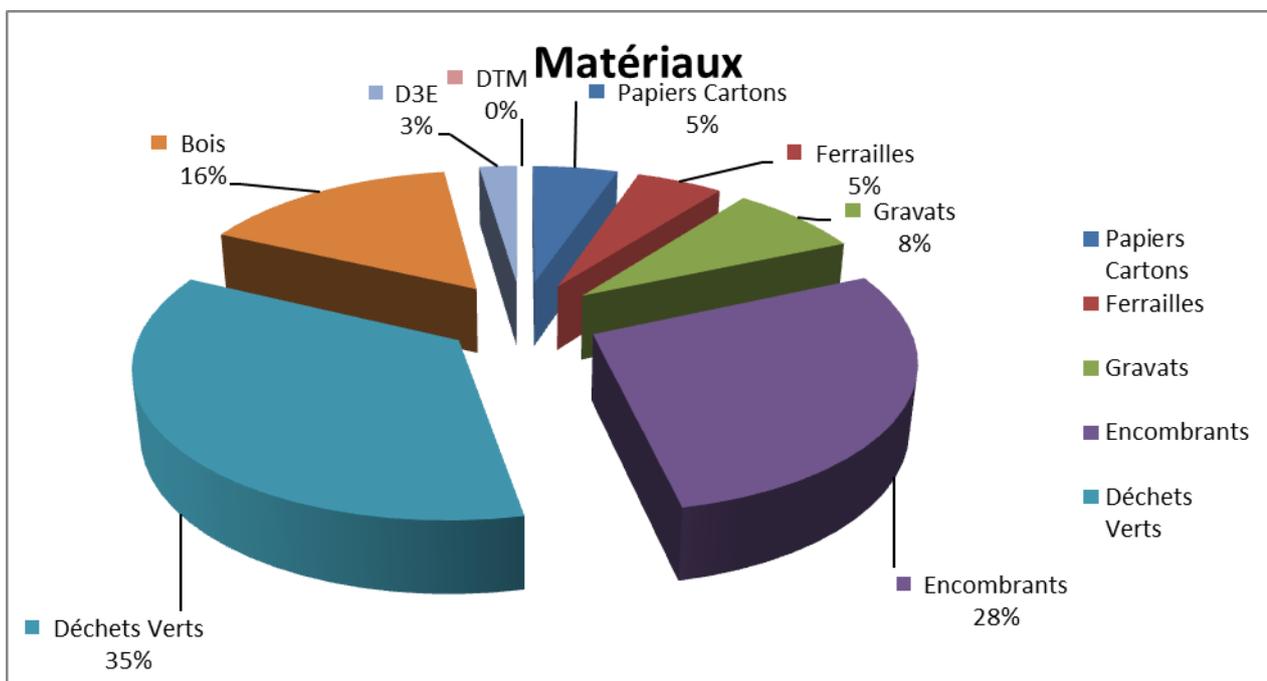
Mardi	-	14 h / 16 h
--------------	---	-------------

La Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH a établi un règlement de la déchetterie le 27 juin 2013 qui définit les conditions d'utilisation de la déchetterie. Le règlement est affiché à la déchetterie et est disponible au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies.

La liste complète des matériaux collectés ainsi que les volumes ou tonnages collectés sont donnés dans le tableau suivant :

Matériaux		2009	2010	2011	2012	2013	Destination
Papiers cartons	Quantité (t)	163.74	139.35	110.40	100.97	73,64	SCHROLL PFASTATT
	Ratio (kg/hab/an)	16.55	14.08	11.01	9.88	7.14	
Ferrailles	Quantité (t)	97.44	103.22	80.24	89.20	74.80	CERNAY Environnement
	Ratio (kg/hab/an)	9.85	10.43	8.00	8.73	7.25	
Batteries	Quantité (t)	1.32	1.32	1.32	NC	NC	Ets ALSADIS à CERNAY
	Ratio (kg/hab/an)	0.13	0.13	0.13	NC	NC	
Piles	Quantité (t)	1.24	2.33	1.20	1.19	0.573	Sté COREPILE (75)
	Ratio (kg/hab/an)	0.13	0.24	0.12	0.12	0.05	
Gravats *	Quantité (t)	672.00	603.50	697.00	782.00	NC	Réfection de chemins forestiers
		0.00	67.11	21.88	41.74	113.58	Centre de tri du SIVOM de MULHOUSE
	Ratio (kg/hab/an)	67.91	67.77	71.68	80.59	11.01	
Encombrants	Quantité (t)	805.00	771.04	574.54	646.80	401.40	Centre de Tri du SIVOM de MULHOUSE
	Ratio (kg/hab/an)	81.35	77.91	57.29	63.28	38.94	
Déchets verts	Quantité (t)	785.92	731.76	783.28	822.52	500.96	SUNDGAU COMPOST
	Ratio (kg/hab/an)	79.42	73.95	78.10	80.47	48.60	
Bois	0.00	0.00	57.32	261.52	273.20	222.19	ANNA COMPOST KINGERSHEIM
	0.00	0.00	5.79	26.08	26.73	21.55	
Vêtements	Quantité (t)	NC	NC	NC	NC	NC	Terre des Hommes (68)
	Ratio (kg/hab/an)						Le Relais
DTM (déchets toxiques des ménages)	Quantité (kg)	10.64	13.18	13.33	15.87	15,97	Collectés par SITA
	Ratio (kg/hab/an)	1.08	1.33	1.33	1.55	1,54	Traités par TERIS
Huiles de vidanges	Quantité (l ou t)	5 000.00	3.60	3.10	5.85	6120	SRRHU à RIXHEIM
	Ratio (l ou t/hab/an)	0.51	0.36	0.31	0.57	0.59	
Huiles végétales	Quantité (l ou t)	700.00	1.40	1.00	1.69	515.00	OLEO Recycling
	Ratio (l ou t/hab/an)	0.07	0.14	0.12	0.17	0.05	
		9 896 hab.		10029 hab.	10221 hab.	10307 hab.	

Répartition annuelle des tonnages en déchetterie



DTM : piles, batteries, huiles diverses, déchets dangereux des ménages.

A.2.1.6 Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

La collecte des D3E a débuté en avril 2008. L'ensemble de la prestation est assuré par l'éco organisme Eco-Systèmes.

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) 2013			
Type de D3E	Tonnage (t)	Proportion (%)	Ratio (kg/hab/an) pour 10 307 hab.
GEMHF	3.2	9.76	0.31
GEMF	9.9	30.18	0.96
PAM	6.8	20.73	0.65
Ecrans	12.9	39.33	1.25
Total 2013	32.8	100,00	3.17

GEMHF = Gros Electro-Ménager Hors Froid (cuisinières; fours; lave vaisselles; ...)

GEMF = Gros Electro-Ménager Froid (congélateurs ; réfrigérateurs ; ...)

PAM = Petits Appareils en Mélange (consoles de jeux ; aspirateurs ; micro-ondes ; ...)

Ecrans = télévisions et moniteurs d'ordinateur

A.2.2. Déchets des artisans et commerçants

Les déchets provenant d'activités artisanales et commerciales, de commerces et d'artisans ayant leur siège social dans la Communauté de Communes, sont acceptés à la déchetterie, tous les mardis de 14 heures à 16 heures.

Ce sont les déchets assimilables aux déchets des ménages et générés par l'activité des commerçants et artisans.

Ils sont collectés pour partie indépendamment des déchets des ménages par une collecte séparée dans le cadre de contrats privés.

331.50 m³ de déchets provenant des artisans/commerçants ont été collectés en 2013 contre 254 m³ en 2012.

Les matériaux admis à la déchetterie sont définis dans le règlement de la déchetterie. Les gravats sont limités à 2 m³ par apport et par jour.

Une participation est demandée aux commerçants et artisans qui déposent leurs déchets à la déchetterie d'ILLFURTH. Cette participation s'élève depuis le 1^{er} septembre 2002 à 14 € le m³.

A.2.3. Ramassage des carcasses de voitures

Il est à noter que la C.C.S.I., dans le cadre de son action pour la défense de l'environnement, assure également le ramassage des carcasses de voitures usagées pour ses ressortissants. La C.C.S.I. paye l'enlèvement pour destruction et dépollution à l'Auto-assistance SCHMITT à Walheim.

En 2013, 10 épaves de voitures ont été récupérées dans nos 10 communes, pour un coût total de 837.20 € TTC.

Ce service de ramassage concerne uniquement les véhicules appartenant aux ressortissants de notre Communauté de Communes. La carte grise des véhicules doit impérativement être établie au nom d'une personne domiciliée dans l'une des communes de la C.C.S.I.

A.3. Le traitement des déchets collectés

A.3.1. Ordures ménagères

La Communauté de Communes étant membre du SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne, les ordures ménagères collectées sont traitées dans l'usine d'incinération de SAUSHEIM, propriété du SIVOM, depuis sa mise en service courant 1999. Les déchets ainsi traités par incinération sont valorisés par la production d'énergie électrique en partie utilisée pour assurer le fonctionnement de l'usine d'incinération.

A.3.2. Traitement des matériaux issus de la collecte sélective au porte-à-porte et en apport volontaire

Les emballages triés et conditionnés par COVED sont mis à la disposition des filières de récupération suivant le contrat Barème E signé le 1^{er} janvier 2011 avec Eco-Emballages. L'ensemble des matériaux recyclables collectés en porte-à-porte sont expédiés aux filières de recyclage de COVED.

Depuis août 2008, ECO-FOLIO verse un soutien à la tonne de journaux, revues et magazines recyclée.

Le verre collecté en apport volontaire est conditionné par SITA et mis à disposition du verrier OI Manufacturing dans le cadre du contrat Barème E signé avec Eco-Emballages.

A.3.3. Traitement des biodéchets

La Communauté de Communes a confié le marché de traitement au SM4. Les biodéchets collectés sont traités à la plateforme de compostage d'Aspach-le-Haut. Le traitement des biodéchets comporte 3 étapes :

- le broyage,
- la fermentation,
- l'affinage.

Après traitement, les biodéchets sont valorisés sous forme de compost.

A.3.4. Traitement des matériaux en apport volontaire en déchetterie

Voir tableau du A.2.1.5.

B. LES INDICATEURS FINANCIERS

Le service public pour la "collecte des ordures ménagères, des plastiques creux, des papiers-cartons et des biodéchets, pour le traitement des plastiques creux et des papiers-cartons" est confié à société COVED, titulaire de ce marché depuis le 1^{er} janvier 2013. Marché 2013-2017.

Le service de traitement des biodéchets est confié au SM4, titulaire du marché depuis le 1^{er} janvier 2013. Marché 2013-2017.

Le service d'exploitation de la déchetterie et la collecte du verre est confié à la société SITA Alsace de SAINTE-CROIX-EN-PLAINE depuis le 1^{er} janvier 2013. Marché 2013-2017.

Le traitement des déchets verts issus de la déchetterie est assuré par la société AGRIVALOR Sundgau Compost basée à HIRSINGUE par marché public de services depuis le 1^{er} janvier 2013. Marché 2013-2017.

B.1. Financement du service

Le financement du service est entièrement assuré au moyen des recettes suivantes :

- R.E.I.O.M (redevance d'enlèvement incitative des ordures ménagères) : cette redevance a été instaurée par la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH à partir du 1^{er} janvier 2013 par délibérations du 29 août 2012 (DE-55-2012) et 29 décembre 2012 (DE-86-2012).
 - Un montant de 1 051 356 € a été inscrit au BP 2013.
 - **Le produit facturé, inscrit au CA 2013, est de 944 221.95 €.**
- les aides d'ECO-EMBALLAGES
- le rachat des matériaux recyclables : papiers/cartons, flaconnage plastique et métallique, ferraille, verre
- les aides d'Eco-Folio pour les imprimés papiers indésirables
- le soutien pour la collecte des D3E en déchetterie
- l'aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la collecte et l'élimination des déchets ménagers dangereux

Les montants respectifs provenant des différentes recettes sont indiqués dans l'annexe 2.

B.2. Aides d'Eco-Emballage (contrat Barème E applicable depuis le 01/01/11)

Dans le cadre de la collecte sélective du verre, des emballages cartons, du flaconnage plastique et métallique, ECO-EMBALLAGES reverse à la Communauté de Communes une aide dont le montant est fonction des tonnages de matériaux collectés.

La population prise en compte par ECO-EMBALLAGES pour le calcul des performances de la CCSI est de 9 690 habitants pour 2013.

Plus les performances de collecte sont élevées, plus l'aide ECO-EMBALLAGES à la tonne collectée est importante. Cette aide est reversée trimestriellement.

B.3. Bilan des Dépenses et des Recettes d'exploitation du service en 2013

Voir l'annexe 1 « Dépenses d'exploitation 2013 » et l'annexe 2 « Recettes d'exploitation 2013 ».

B.4. Investissements 2013

Les investissements suivants ont été réalisés en 2013 :

INVESTISSEMENTS 2013

DEPENSES		MONTANT € TTC
Travaux de réaménagement de la déchetterie.	AMS Ingénierie, Entreprises HVT, ADEMI, TWINTEC, SNEE	140 042,93
Logiciels de gestion de la redevance, cartes d'accès déchetterie.	STYX	23 649,14
MONTANT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2013		163 692,07

RECETTES		MONTANT € TTC
Subvention d'acquisition du matériel de collecte des bio-déchets	DEPARTEMENT	33 100,00
MONTANT DE LA SUBVENTION REÇUE EN 2013		33 100,00

A ILLFURTH, le 24 juin 2014

**Le Président
Michel WILLEMANN**

ANNEXE 1 : DEPENSES D'EXPLOITATION 2013

	INTITULE	PRESTATAIRE DE SERVICE	MONTANT DES DEPENSES 2013 EN € TTC
Collecte et traitement des ordures ménagères, des plastiques creux, papiers-cartons (collecte sélective) et des bio-déchets + dépenses relatives à la RIEOM (Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères)	Marché COVED de collecte des ordures ménagères et des recyclables + traitement des recyclables + collecte des bio-déchets.	COVED	560 316,79
	Traitement des ordures ménagères	SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne	224 408,41
	Traitement des bio-déchets	SM4	19 245,56
	Insertion avis d'attribution marchés	Journal Officiel	538,20
	Achat de sacs de collecte	P.T.L.	26 829,28
	Achat de sacs biodégradables	I.C.S.	19 899,40
	Hébergement logiciel de gestion	STYX	775,01
	Affranchissement courriers	NEOPOST	7 848,12
	Communication	FRIEDLING	2 083,44
		LA POSTE	486,87
	Télécommunication	Transfert via le Budget général	1 264,32
Frais TIPI	TRESORERIE	241,27	
TOTAL DEPENSES 2013 "COLLECTE ET TRAITEMENT"			863 936,67
Collecte du verre	Collecte du verre	SITA Alsace	16 210,72
TOTAL DEPENSES 2013 "VERRE"			16 210,72
Déchetterie d'ILLFURTH	Exploitation et traitement (dont coût SITA 2013 : 245 286,31 € TTC)	SITA Alsace et autres prestataires (EDF, APAVE...)	247 190,73
	Traitement des déchets verts	SUNDGAU COMPOST	10 744,26
	Traitement des encombrants	SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne	77 658,10
TOTAL DEPENSES 2013 "DECHETTERIE"			335 593,09
Carcasses de voitures	Enlèvement pour destruction et dépollution des carcasses de voitures	AUTO-ASSISTANCE SCHMITT	837,20
TOTAL DEPENSES 2013 "CARCASSES VOITURES"			837,20
Opération composteurs	Achat de composteurs individuels	EMERAUDE CREATION	5 310,24
TOTAL DEPENSES 2013 "COMPOSTEURS"			5 310,24
ADMD	Cotisation statutaire	ADMD	404,00
Charges de personnel			27 000,00
Indemnités des élus			5 900,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION 2013			1 255 191,92

ANNEXE 2 : RECETTES D'EXPLOITATION 2013

	INTITULE	PRESTATAIRE DE SERVICE	MONTANT DES RECETTES 2013 EN € TTC
RECETTES	Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RIEOM)		944 221,95
	Aides	ECO-EMBALLAGES	135 694,50
	Verre	O-I Manufacturing	8 705,76
	Rachat matières	COVED	39 328,51
	Imprimés papiers indésirables	ECO-FOLIO	8 389,30
	Achat de matière métaux	SITA Alsace	1 909,40
	Soutien D3E	OCAD3E	1 200,96
	Aide collecte & traitement des déchets ménagers spéciaux	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	3 344,90
	Recouvrement frais de mise à disposition de bennes à l'occasion de fêtes des rues	Diverses associations	1 200,00
	Subvention d'exploitation	Budget général CCSI	40 000,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'EXPLOITATION 2013			1 183 995,28